

1. A propos du Festival

Fondé en 1995, le Festival International du Film de Genève (GIFF) est le plus ancien festival genevois de cinéma et l'un des premiers au monde à avoir intégré la télévision dans ses programmes. Carrefour des genres et des disciplines, Le GIFF propose chaque année pendant dix jours des films, des séries et des expériences immersives à quelque 36'000 festivalier·ère·s. Au cœur de la manifestation se tient le Geneva Digital Market (GDM), un rendez-vous unique en Suisse consacré à l'innovation audiovisuelle avec plus de 750 participant·e·s dont des acteurs majeurs des industries culturelles et créatives.

La 30^e édition du GIFF aura lieu du **1 au 10 novembre 2024**.

2. Sections

Compétitions

- **Compétition internationale de longs métrages**
Une sélection de dix longs métrages qui bousculent les conventions stylistiques et tracent les sillons du cinéma de demain.
- **Compétition des séries internationales**
Fenêtre exclusive en Suisse des meilleures séries internationales, dont le GIFF rend compte depuis plus de vingt-cinq ans. Le concours expose, au travers de dix séries, le potentiel d'innovation du format le plus populaire et le plus dynamique de l'audiovisuel contemporain.
- **Concours international d'expériences immersives**
Pionnier dans le domaine des arts numériques, le GIFF propose depuis 2016 une Compétition internationale d'expériences immersives. Une sélection exceptionnelle qui explore les riches liaisons entre narration et technologie.
- **Future Is Sensible**
Une section compétitive convergente dédiée à la prospective sociale, écologique et technologique. Séries, films, expériences immersives et technologies exploratoires questionnent les choix éthiques et leur impact sur le futur.

Sections convergentes (hors compétition)

Les sections hors compétition (**Highlights, Pulsation, Pop TV et Tales of Swiss Innovation**) sont toutes des sections convergentes. Les films, les séries, les expériences immersives ainsi que les installations numériques peuvent donc être inclus dans la même section.

- **Highlights**
La section de tous les événements majeurs du Festival : avant-premières de films, séries les plus attendues de l'année, premières mondiales de séries suisses, installations numériques de pointe et expériences immersives uniques en leur genre.
- **Pulsation**
Une sélection de projets cinématographiques, sériels ou immersifs qui prennent le pouls de la création contemporaine et pointent l'émergence de nouveaux auteur·e·s ou tendances artistiques.
- **POP TV**

Le GIFF propose une immersion inédite dans l'histoire du média télévisuel avec POP TV – *The Untold Story of the Small Screen*. Ce programme retrace – pour le meilleur et pour le pire – l'évolution des contenus qui ont fomenté notre culture populaire depuis nos salons. Séries, films et émissions mythiques font revivre ou découvrir l'antichambre des esthétiques qui ont influencé l'audiovisuel contemporain.

- **Tales of Swiss Innovation**

Une carte blanche et une masterclass offertes à une personnalité ou compagnie suisse ou basée en Suisse qui a contribué de manière significative à l'avancée de la branche audiovisuelle dans les domaines de la narration, de la mise en image, de la production ou de la diffusion

Hommage

- **Prix Film & Beyond**

Chaque année, le prix Film & Beyond récompense en personne un·e artiste interdisciplinaire pour l'ensemble de sa carrière présentée sous la forme de rétrospective.

3. Jurys et prix

- **Compétition internationale de longs métrages**

Un jury composé d'un·e cinéaste de renom accompagné·e de quatre étudiants en cinéma décerne le Reflet d'Or du meilleur long métrage et un prix en espèces offert par la Ville et le Canton de Genève (75% du montant du prix revient au réalisateur et 25% à l'ayant droit qui a inscrit le film dans la sélection du Festival)

- **Compétition Séries Internationales**

Un jury inclusif composé de trois festivalier·ères récompense la meilleure série en compétition avec le Reflet d'Or de la Meilleure Série et un prix en espèces offert par la Ville et le Canton de Genève

- **Concours international d'expériences immersives**

Un jury d'experts internationaux décerne le Reflet d'Or de la meilleure expérience immersive et un prix en espèces offert par la Ville et le Canton de Genève

- **Prix Future Is Sensible**

Un jury composé de trois personnalités internationales actives dans le domaine de l'audiovisuel et des industries culturelles récompense un film, une série ou une expérience immersive qui se distingue par son humanisme, sa dimension éthique et son impact positif sur l'avenir. Le prix est offert par Migros Pour-cent culturel

4. Conditions d'admission

Tous les genres, et les thématiques sont acceptés, qu'il s'agisse de documentaire, de fiction ou d'animation, à l'exception des œuvres considérées comme faisant la publicité d'un service ou d'un produit. Les courts métrages ne sont pas éligibles, à l'exception d'initiatives spécifiques du Festival.

- a) Les œuvres doivent être produites en 2023-2024 (à l'exception des programmes d'hommage et des rétrospectives).

- b) Pour les films/séries/expériences immersives en compétition, une première suisse est requise. Les longs métrages, séries et expériences immersives inscrits ne peuvent pas avoir été montrés/projetés/diffusés (sur des chaînes de télévision non cryptées disponibles en Suisse, des plateformes web en libre accès, des cinémas, des festivals et des événements publics) en Suisse avant le 11 novembre 2024.
- c) Les durées minimales acceptées pour les œuvres sélectionnées sont de 60 minutes pour les longs métrages et de 15 minutes par épisode pour les séries/mini-séries. Il n'y a pas de durée fixe pour les expériences immersives ou les installations numériques.
- d) Le Festival s'engage à protéger la confidentialité et les droits d'auteur sur les œuvres soumises : les documents, liens et matériels partagés ne seront visibles que par l'équipe du Festival dans le cadre du processus de sélection. En cas de sélection, le Festival se réserve le droit d'utiliser les informations et le matériel promotionnel de l'œuvre dans ses supports de communication, en respectant les droits d'auteur.
- e) Un comité de sélection composé d'experts suisses et internationaux assiste la directrice artistique et la responsable des programmes dans la sélection des œuvres pour le programme officiel. Le Festival se réserve le droit de choisir la section dans laquelle les œuvres seront présentées.

5. Soumission et délais

Les appels à candidatures pour la prochaine édition du Festival sont ouverts exclusivement aux séries, aux installations numériques et expériences immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée et réalité mixte). Il n'y a pas d'appel à candidatures pour les longs et courts métrages.

- a) Les inscriptions se font en ligne sur la plateforme MyGIFF.
- b) Un lien de visionnement du film/de la série ou un build des expériences immersives doit être fourni avec le formulaire de soumission. Le lien de visionnement ou le build doit être accessible jusqu'au 30 septembre 2024. Si le lien ou le mot de passe n'est plus valide, l'œuvre ne pourra pas être prise en considération pour la sélection.
- c) La soumission et la participation d'une œuvre au Festival impliquent l'acceptation des conditions de participation. En cas d'imprévu, la décision de la Direction du Festival est sans appel.
- d) Pour être pris en considération pour l'édition 2024, les soumissions doivent être enregistrées avant les **dates limites** suivantes :
 - Série : 15 août 2024
 - Expériences immersives : 15 août 2024
 - Installations numériques : 15 août 2024
- e) Il n'y a pas de frais de soumission

6. Œuvres sélectionnées

- a) Les films, séries et expériences immersives sélectionnés sont enregistrés en ligne. Si votre œuvre a été sélectionnée, vous recevrez un lien vers notre formulaire d'inscription en ligne. Si ce n'est pas le cas, veuillez-nous en informer immédiatement.

- b) L'inscription en ligne génère un contrat (le présent Règlement) que vous devez accepter.
- c) Pour un usage interne, une copie de la version finale de votre film, série ou expérience immersive doit être fournie dès que possible, via un lien téléchargeable ou un transfert de fichier (Vimeo, Dropbox, WeTransfer, Filemail, etc).
- d) Les films et séries peuvent être mis à la disposition des professionnels (projections de presse, du jury ou de l'industrie) sauf cas particuliers.
- e) Toute la documentation nécessaire au catalogue et au site web du Festival doit être envoyée dès que possible et au plus tard avant le 16 septembre 2024 :
 - Distribution et crédits
 - Filmographie, nationalité, année et pays de naissance du (des) cinéaste(s)/créateur(s)
 - Une photo du/des cinéaste(s)/créateur(s) (images numériques, 300 DPI, JPG)
 - Entre 1 et 3 images horizontales de l'œuvre (images numériques, 300 DPI, JPG)
 - Un fichier/liens protégé par un mot de passe de la version finale de l'œuvre en HD
 - Un fichier ou un lien vers la bande-annonce
- f) Afin de mettre en valeur chaque œuvre et chaque programme, l'inscription autorise le Festival à utiliser les bandes-annonces et les extraits associés dans ses salles, sur son site Internet et sur ses canaux de promotion. Le Festival se réserve le rôle de rédiger le synopsis des œuvres sélectionnées pour ses différents supports de communication.
- g) Après confirmation de sa participation à la 30^e édition du Festival International du Film de Genève, une œuvre ne peut plus être retirée de la sélection officielle. Toutefois, le Festival se réserve le droit de retirer une œuvre si elle ne remplit pas les conditions énoncées ici et de disqualifier toute œuvre contenant des éléments non autorisés protégés par le droit d'auteur.
- h) Avec l'autorisation des ayants droit, les films, séries et expériences immersives de l'édition 2024 pourront être projetés ou mis en valeur lors de programmes de rediffusion après le Festival (tel que le programme GIFF Unlimited).
- i) Tous les films et séries sélectionnés seront projetés dans leur langue originale avec des sous-titres en anglais et/ou en français. La production et le coût des sous-titres seront décidés au cas par cas et négociés entre le Festival et l'ayant-droit. Une liste de dialogues avec timecodes peut être demandée, veuillez-vous assurer qu'elle correspond à la version/épisode(s) projeté(s) pendant le Festival.

7. Transmission des éléments de projection et d'exposition

- a) Les formats suivants sont acceptés pour les œuvres invitées à l'édition 2024 :
 - **Longs métrages** : DCP (24 ou 25 fps)
 - **Séries** : DCP (24 ou 25 fps), Fichier numérique (Quicktime, Apple Pro Res, 100Mbit/s limité, 25 fps)
 - **Expériences immersives (XR)** : Fichier numérique compatible avec les casques de réalité virtuelle, les dispositifs de réalité augmentée ou mixte (sous réserve des possibilités techniques et spatiales).

- **Installations numériques** : Fichier numérique et tout autre dispositif requis (sous réserve des possibilités techniques et spatiales).
- b) Un élément de projection (copie finale pour la projection au Festival) physique ou dématérialisée, doit arriver avant les délais spécifiques communiqués par le Festival afin d'assurer les meilleures conditions de projection et de sous-titrage. Des exceptions peuvent être faites à la discrétion du Festival.
- c) Si une copie de projection unique est programmée en même temps dans d'autres festivals/événements, nous devons en être informés dès la soumission de l'œuvre, afin que nous puissions prévoir des solutions et garantir les meilleures conditions de projection.
- d) En cas d'envoi dématérialisé, les liens de téléchargements sur de diverses plateformes sont acceptés, avec l'accord préalable de l'équipe du Festival. Les frais engendrés seront discutés au cas par cas.
- e) En cas d'envoi physique, les frais d'envoi ou de douane à l'arrivée et au départ des éléments de projection finale des films/séries sélectionnés sont pris en charge par le Festival, pour autant qu'elles parviennent au Festival dans les délais impartis. Ces copies seront renvoyées à l'expéditeur après la fin du Festival (sauf exceptions discutées précédemment). Pour les envois internationaux, une facture proforma doit être envoyée avec la copie de projection. Le titre, la mention du nom de l'expéditeur, le format, la durée, le nombre de support(s) et l'information selon laquelle le film/la série est en couleur ou en noir et blanc doivent toujours être indiqués sur le(s) document(s).
- f) Pour les expériences immersives, la prise en charge des frais d'envoi du matériel sera discutée au cas par cas entre le Festival et l'ayant-droit.
- g) Si la copie DCP est cryptée, un (1) KDM par projection doit être mis à disposition pour la durée du Festival, ainsi qu'un (1) KDM de test à une date antérieure au Festival (pour les tests techniques).
- h) Les frais d'assurance pour la période entre la réception et le retour des copies physiques de films sont couverts par le Festival. En cas de perte ou de dommage pendant cette période, le Festival n'est responsable que de la valeur de remplacement des supports vierges.

8. Règles générales

La direction du Festival traitera toute circonstance exceptionnelle non mentionnée ci-dessus. Elle peut accorder des dérogations spéciales pour des demandes spécifiques et justifiées. La participation au Festival International du Film de Genève implique l'acceptation pleine et entière de toutes les conditions énoncées dans le présent règlement. Le Festival se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps et sans préavis.

Geneva International Film Festival, mai 2024

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Maral Mohsenin
Responsable des programmes
maral.mohsenin@giff.ch